PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-012-2026-11

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2026-11-05-00002 - Arrêté n° DOS/RHS/OFF/2026/117 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2026-11-06-00004 - Décision n° 2026-199 du 6 novembre 2026 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérims au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines (3 pages) Page 6

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2026-11-06-00002 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France (3 pages) Page 10

IDF-2026-11-06-00003 - Arrêté n° portant modification de l'arrêté du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France CRHH vCP (3 pages) Page 14

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-11-05-00002

Arrêté n° DOS/RHS/OFF/2026/117 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/RHS/OFF/2026/117 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

VU l'arrêté n° DS 033/2026 publié le 04 novembre 2026, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Koré MOGNON, Directeur de l'offre de soins par intérim et à plusieurs de ses collaborateurs ;

VU l'arrêté en date du 15 avril 1976 portant octroi de la licence n°77#000311 à l'officine de pharmacie sise 2 place de la République à Vaires-sur-Marne (77360) ;

VU La déclaration en date du 26 octobre 2026 par laquelle Monsieur Le Quan TONG déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 2 place de la République à Vaires-sur-Marne (77360) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDERANT que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 25 octobre 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité à compter du 25 octobre 2026 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Le Quan TONG sise 2 place de la République à Vaires-sur-Marne (77360) est constatée.

La licence n°77#000311 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

La Directrice du Pôle Ressources Humaines en Santé

SIGNÉ

Laure WALLON

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-11-06-00004

Décision n° 2026-199 du 6 novembre 2026 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérims au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France

Décision n° 2026-199 du 6 novembre 2026
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérims au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 9 février 2026 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2025-236 du 21 novembre 2025 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines,

DÉCIDE

Article 1 : Sont nommés responsables d'unités de contrôle d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

- Unité de contrôle n°1 : Madame Agnès DAVID, Directrice Adjointe du Travail ;
- Unité de contrôle n°2 : Monsieur Jacques POM, Directeur Adjoint du Travail ;
- Unité de contrôle n°3 : Madame Laila EL-MAAKOUL, Directrice Adjointe du Travail ;
- Unité de contrôle n°4 : Monsieur El Hadji Alce SECK, Directeur Adjoint du Travail ;

Article 2 : Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10 1° du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

1. **Unité de contrôle n°1** :
   - Section 1 : Section vacante, l'intérim est assuré par :
     - Madame Capucine GAMBA, Inspectrice du Travail, pour les établissements de transports routiers, ferroviaires et fluviaux
     - Madame Annie ANGER, Inspectrice du Travail pour les autres établissements des communes d'Auffreville-Brasseuil, de Breuil-Bois-Robert, de Soindres et de Vert ;

DRIEETS d'Ile-de-France
32 rue Jean Jaurès
93200 Saint-Denis

- Madame Sandrine BERTINO, Inspectrice du Travail pour les autres établissements des communes de Boinville en Mantois, de Goussonville et de Guerville ;
- Madame Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail pour les autres établissements de la commune de Buchelay ;
- Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail, pour les autres établissements de la commune de Magnanville
- Madame Agnès DAVID, Directrice Adjointe du Travail, pour les autres établissements de la commune de Mantes-La-Ville.

- Section 2 : Madame Annie ANGER, Inspectrice du Travail ;
- Section 3 : Madame Sandrine BERTINO, Inspectrice du Travail ;
- Section 4 : Madame Marie-Michelle ALGAIN, Inspectrice du Travail ;
- Section 5 : Madame Anne-Laure MERELLE, Inspectrice du Travail ;
- Section 6 : Monsieur Kevin SCRIBOT, Inspecteur du Travail
- Section 7 : Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail ;
- Section 8 : Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail ;
- Section 9 : Madame Anaïs FERKELI, Inspectrice du Travail ;
- Section 10 : Madame Capucine GAMBA, Inspectrice du Travail ;
- Section 11 : Madame Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail ;

2. **Unité de contrôle n°2** :
   - Section 1 : Monsieur Florian TABUTEAU, Inspecteur du travail ;
   - Section 2 : Madame Marina BARBIER, Inspectrice du Travail ;
   - Section 3 : Section vacante, l'intérim est assuré par Madame Estelle GIAPPESI SEHEDIC, Inspectrice du Travail ;
   - Section 4 : Madame Aurore GIRARD-WASKIW, Inspectrice du Travail ;
   - Section 5 : Monsieur Frank GALEA, Inspecteur du Travail ;
   - Section 6 : Madame Karine TURQUER, Inspectrice du Travail ;
   - Section 7 : Madame Estelle GIAPPESI SEHEDIC, Inspectrice du Travail ;
   - Section 8 : Section vacante, l'intérim est assuré par :
     - Monsieur Florian TABUTEAU, Inspecteur du travail, pour la commune de Sartrouville ;
     - Madame Aurore GIRARD-WASKIW, Inspectrice du Travail, pour la commune de Montesson ;

3. **Unité de contrôle n°3 :**
   - Section 1 : Madame Chloé MARIE, Inspectrice du Travail ;
   - Section 2 : Madame Nabila GUENDOUZ, Inspectrice du Travail ;
   - Section 3 : Monsieur Ronel CHOUT, Inspecteur du Travail ;
   - Section 4 : Madame Catherine BOUGIE, Directrice Adjointe du Travail (à l'exception des chantiers du BTP) ;
     Monsieur Sylvain QUEVAL, Inspecteur du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'un chantier du BTP ;
   - Section 5 : Madame Christine COLLON, Inspectrice du Travail ;
   - Section 6 : Monsieur Sylvain QUEVAL, Inspecteur du Travail ;
   - Section 7 : Monsieur Guillaume LETERREUX, Inspecteur du Travail ;
   - Section 8 : Madame Laura LANCEA, Inspectrice du Travail ;
   - Section 9 : Madame Virginie PETIT, Inspectrice du Travail ;

4. **Unité de contrôle n°4** :
   - Section 1 : Monsieur Adrien LECOMPERE, Inspecteur du Travail ;
   - Section 2 : Monsieur Nosr-Eddine SEGHILI, Inspecteur du Travail ;
   - Section 3 : Madame Lily BRALEY AUDREN, Inspectrice du Travail ;
   - Section 4 : Monsieur Said HAMDI, Inspecteur du Travail ;
   - Section 5 : Monsieur Amine BELKIRI, Inspecteur du Travail ;
   - Section 6 : Monsieur Hugues POULAIN, Inspecteur du Travail ;
   - Section 7 : Section vacante, l'intérim est assuré par Monsieur El Hadji Alce SECK, Directeur Adjoint

du Travail ;

- Section 8 : Section vacante, l'intérim est assuré par Monsieur Nosr-Eddine SEGHILI, Inspecteur du Travail ;
- Section 9 : Madame Armelle COLLIGNON, Inspectrice du Travail ;
- Section 10 : Section vacante, l'intérim est assuré par Monsieur Hugues POULAIN, Inspecteur du Travail ;

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Unité de contrôle n°1 : l'intérim d'un Inspecteur du Travail de l'unité de contrôle n°1 absent ou empêché peut être assuré par un autre inspecteur de l'unité de contrôle n°1 ou à défaut par le responsable de l'unité de contrôle de l'UC1.
- Unité de contrôle n° 2, 3 et 4 : l'intérim d'un Inspecteur du Travail des unités de contrôle 2, 3 ou 4, absent ou empêché, sera prioritairement assuré par un autre inspecteur de la même unité de contrôle, à défaut par un inspecteur de l'une des deux autres unités de contrôle ou par l'un des responsables des unités de contrôle des UC 2, UC3 ou UC4.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés aux articles 1 et 2 ci-dessus, l'intérim sera assuré par l'un des trois autres responsables d'Unité de Contrôle de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités des Yvelines.

Article 5 : La présente décision prend effet le 9 novembre 2026 et abroge la décision n° 2026-168 du 1er octobre 2026 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérims de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines.

Article 6 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2026

Le Directeur régional,

SIGNÉ

Fabrice MASI

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques

IDF-2026-11-06-00002

Arrêté
portant modification de l'arrêté du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

ARRÊTÉ n°
portant modification de l'arrêté du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

La présidente du conseil régional d'Île-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-13, R.362-1 et suivants ;

Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'élection de madame Valérie PÉCRESSE le 27 juin 2021 à la présidence du conseil régional d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France ;

Vu la proposition de la conférence régionale des retraitées et personnes âgées adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 3 juillet 2026 ;

Vu le recours gracieux de l'Union régionale confédération de la consommation du logement et du cadre de vie (CLCV) Île-de-France adressé au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris en date du 17 août 2026 ;

Vu la proposition de l'Union Régionale Solidarité Femmes d'Ile de France adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 11 septembre 2026 ;

Vu la proposition de l'Aorif adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 28 septembre 2026 ;
Vu la proposition de la Fédération des promoteurs Immobiliers IDF adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 29 septembre 2026 ;

Vu la proposition de la conférence régionale des Présidents des Caf d'Ile-de-France adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 13 octobre 2026 ;

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Considérant que suite à la réception de ces propositions et de ce recours gracieux, une modification de l'arrêté préfectoral de nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France est nécessaire ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement ;

ARRÊTENT

Article 1 :

L'article 1er de l'arrêté du 2 juillet 2026 est modifié comme suit :

- au titre du 4e collège :

Après « quatre représentants de l'Aorif : M. Claude KNAPIK, Mme Cécile BELARD DU PLANTYS, M. Frédéric RAGUENEAU, M. Laurent LORRILLARD », sont ajoutés les mots suivants « et leurs suppléants : M. Thierry SURE, Mme Anne-Katrin Le DOEUFF, M. Manuel LAFOREST, M. Jean-Luc VIDON » ;

« Mme Sophie BARROIS » est remplacé par « Mme Sandrine VILLETTE » ;

« M. Marc VILLAND » est remplacé par « M. Pierre BIBET » ;

- au titre du 5e collège :

« M. Edward WATTEEUW » est remplacé par « Mme Razika KERCHOUNI » ;
« M. Claude BAUDON » est remplacé par « Mme Christine FLOUQUET » ;
« Mme Brigitte CHABERT » est remplacé par « Mme Viviane MONNIER ».

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France demeurent inchangées.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois suivant sa publication :

- d'un recours gracieux pouvant être exercé auprès du préfet de la région d'Île-de-France ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy, 75004 Paris) ou par l'application Connexion | Télérecours Citoyens | Conseil d'État.

Article 4 :

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France), accessible à l'adresse :
www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, ***le 06/11/2026***

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris	La présidente du conseil régional d'Île-de-France,
SIGNÉ	***SIGNÉ***
Georges-François LECLERC	Valérie PÉCRESSE

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques

IDF-2026-11-06-00003

Arrêté n°
portant modification de l'arrêté du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France CRHH vCP

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

ARRÊTÉ n°
portant modification de l'arrêté du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

La présidente du conseil régional d'Île-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-13, R.362-1 et suivants ;

Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'élection de madame Valérie PÉCRESSE le 27 juin 2021 à la présidence du conseil régional d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France ;

Vu la proposition de la conférence régionale des retraitées et personnes âgées adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 3 juillet 2026 ;

Vu le recours gracieux de l'Union régionale confédération de la consommation du logement et du cadre de vie (CLCV) Île-de-France adressé au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris en date du 17 août 2026 ;

Vu la proposition de l'Union Régionale Solidarité Femmes d'Ile de France adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 11 septembre 2026 ;

Vu la proposition de l'Aorif adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 28 septembre 2026 ;
Vu la proposition de la Fédération des promoteurs Immobiliers IDF adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 29 septembre 2026 ;

Vu la proposition de la conférence régionale des Présidents des Caf d'Ile-de-France adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement le 13 octobre 2026 ;

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Considérant que suite à la réception de ces propositions et de ce recours gracieux, une modification de l'arrêté préfectoral de nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France est nécessaire ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement ;

ARRÊTENT

Article 1 :

L'article 1er de l'arrêté du 2 juillet 2026 est modifié comme suit :

- au titre du 4e collège :

Après « quatre représentants de l'Aorif : M. Claude KNAPIK, Mme Cécile BELARD DU PLANTYS, M. Frédéric RAGUENEAU, M. Laurent LORRILLARD », sont ajoutés les mots suivants « et leurs suppléants : M. Thierry SURE, Mme Anne-Katrin Le DOEUFF, M. Manuel LAFOREST, M. Jean-Luc VIDON » ;

« Mme Sophie BARROIS » est remplacé par « Mme Sandrine VILLETTE » ;

« M. Marc VILLAND » est remplacé par « M. Pierre BIBET » ;

- au titre du 5e collège :

« M. Edward WATTEEUW » est remplacé par « Mme Razika KERCHOUNI » ;
« M. Claude BAUDON » est remplacé par « Mme Christine FLOUQUET » ;
« Mme Brigitte CHABERT » est remplacé par « Mme Viviane MONNIER ».

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2026 portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France demeurent inchangées.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois suivant sa publication :

- d'un recours gracieux pouvant être exercé auprès du préfet de la région d'Île-de-France ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy, 75004 Paris) ou par l'application Connexion | Télérecours Citoyens | Conseil d'État.

Article 4 :

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil

des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France), accessible à l'adresse :
www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, ***le 06/11/2026***

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris	La présidente du conseil régional d'Île-de-France,
SIGNÉ	***SIGNÉ***
Georges-François LECLERC	Valérie PÉCRESSE

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france